



“ Une formation d'ingénieur généraliste, vous permettant de vous insérer dans des entreprises orientées génie logiciel ou systèmes embarqués.



## La formation en quelques mots

- L'apprenti(e) est suivi(e) pendant toute sa période de formation par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur à l'ENSIM
- L'ENSIM apporte près de 1550 h de formation sur les 3 années du cycle ingénieur dans les domaines scientifiques et techniques, ingénierie, langues et sciences humaines
- L'alternance est de 4 semaines école / 4 semaines entreprise
- Un stage d'une durée de 12 semaines à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur
- Un niveau B2+ certifié en anglais est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur



## Les enseignements proposés

3ème année		4ème année		5ème année
Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9
Anglais, éthique, expression scientifique et technique, droit du travail		Anglais, épistémologie des sciences, expression scientifique et technique, gestion		Anglais, création d'entreprise, green IT
Mathématiques, physiques, logique, mécanique, I.A. Modélisation 3D		Mathématiques, Electronique analogique		Ouverture à la recherche
Algorithmique, programmation objet, architecture des ordinateurs, informatique industrielle, programmation réseaux, base de données, développement web, systèmes d'exploitation, capteurs/actionneurs		Traitement du signal, électronique numérique, cyber sécurité, IoT, programmation embarquée, design d'interfaces, intelligence artificielle, edge & cloud computing, développement mobile, commande embarquée, développement web		Design d'expérience utilisateur, réalité virtuelle, IoT, télécommunications numériques, intelligence artificielle, Big data

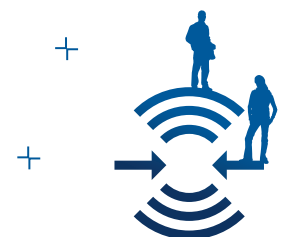
### NIVEAU DE RECRUTEMENT

A l'issue d'une formation au moins de niveau **bac+2** à dominante mathématique ou informatique :

- DUT
- BTS
- Licence
- ou CPGE (Les CPGE B/L sont les bienvenus)

Le recrutement dans les entreprises se fait dans toute la France.

**Attention : seulement 12 places offertes pour la rentrée 2022-2023.**



## Conditions d'admission

- Constitution d'un dossier de candidature avant le **30 mars 2022**
- Admission sur examen du dossier et entretien de motivation
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise (recrutement sur cv, lettre de motivation et entretien) avant le début de la formation
- **Être agé(e) de moins de 30 ans à la date de la signature du contrat d'apprentissage**

L'ENSIM et le CFA Formasup des Pays de Loire vous aident à trouver une entreprise partenaire de votre formation.

## Statut de l'apprenti(e)

- L'apprenti(e) possède le statut de salarié(e) d'entreprise et bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans (correspondant au cycle ingénieur de la formation)
- L'apprenti(e) doit se conformer aux dispositions et règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congrés payés, primes, 13ème mois...suivant les Conventions Collectives) et des mêmes obligations (obligations de présence, respect des horaires)
- L'apprenti(e) a une carte d'étudiant et a accès à tous les services de l'université
- L'apprenti(e) est un assuré social comme tout salarié et relève du régime général
- L'apprenti(e) n'a pas de frais d'inscription ni de scolarité à régler
- L'apprenti(e) est salarié(e) et perçoit des aides financières complémentaires du CFA et de la Région

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Le salaire minimum légal pour les salariés en contrat d'apprentissage est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et l'expérience de l'apprenti(e) (de 1 an à 3 ans).

**Salaire apprenti** : les valeurs sont applicables à compter du **01/01/2021**.

	Salaire 1 <sup>ère</sup> année	Salaire 2 <sup>ème</sup> année	Salaire 3 <sup>ème</sup> année
<b>Moins de 18 ans</b>	<b>429,16 €</b> (27 % du SMIC)	<b>619,89 €</b> (39 % du SMIC)	<b>874,21 €</b> 55 % du SMIC)
<b>18 à 20 ans</b>	<b>683,47 €</b> (43 % du SMIC)	<b>810,63 €</b> (51 % du SMIC)	<b>1 064,94 €</b> (67 % du SMIC)
<b>21 à 25 ans</b>	<b>842,42 €</b> (53 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	<b>969,58 €</b> (61 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	<b>1 239,79 €</b> (78 % du SMIC ou du minimum conventionnel)

SMIC mensuel : **1 589,47 €** (depuis le 1er janvier 2021) pour les apprentis de plus de 26 ans.

## DATES À RETENIR

**Janvier 2022**

Ouverture de la plateforme de candidature :

[ensim.univ-lemans.fr](http://ensim.univ-lemans.fr)



**26 février 2022**

Journées portes ouvertes

**30 mars 2022**

Date limite de candidature

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Nathalie Le Gouic**

Responsable  
Pôle Apprentissage

[Nathalie.Le\\_Gouic@univ-lemans.fr](mailto:Nathalie.Le_Gouic@univ-lemans.fr)  
Tél. : 02.43.83.26.50

